

13/01/2023



**Commune de Chens sur Léman
Haute Savoie**



D 2023 - 03

Conseillers en exercice :	23
Conseillers présents :	21
Conseillers votants :	23
Dont deux pouvoirs	

Date de la convocation du Conseil
Municipal : 05 janvier 2023

**OBJET : MARCHÉ DE
FOURNITURE ET DE LIVRAISON
DES REPAS AU RESTAURANT
SCOLAIRE – AVENANT N°1**

**DELIBERATION DU CONSEIL
MUNICIPAL**

*L'an deux mille vingt trois, le dix janvier,
le conseil municipal de la commune de
Chens sur Léman dûment convoqué, s'est
réuni en session ordinaire à la mairie,
sous la présidence de Madame
MORIAUD Pascale, maire.*

**PRÉSENTS : TRONCHON J. MEYRIER M.
De PROYART A. BAARSCH C. MORAND
F. ZANNI F. FICHARD B. ARNOUX. R.
STUBERT B. CHANTELOT C. PLEYNET
J.P. DENERVAUD M. BILLARD G.
CHEVRON F. DIANA C. RACINE
FREIXENET M. CORNU C. MATTERA A.
GEROUDET A. CHAMPEAU S.**

**EXCUSÉES : QUERNEC-GARINC C.
« pouvoir à MORIAUD P. » CHANTELOT L.
« pouvoir à CHANTELOT C. »**

Est élue secrétaire de la séance : STUBERT B.

Madame le Maire rappelle au conseil municipal le marché signé le 24 juin 2022 avec la société mille et un repas pour la fourniture et la livraison des repas au restaurant scolaire.

La société mille et un repas présente une évolution des coûts de production de + 20 % en moyenne sur 12 mois : prix alimentaires et pénurie, SMIC, prix des emballages, prix des matériels en inox, prix des énergies, prix du carburant et des coûts de transport.

La société mille et un repas expose que les mécanismes contractuels de révision des prix sont inadaptés à la conjoncture actuelle, qui reposent sur la base d'indices retenus 3 à 6 mois avant la date d'application.

L'inflation enregistrée les 18 derniers mois qui suivent la date d'indice connu rend le contrat déséquilibré et la société estime que le surcoût ne peut être supporté par le soumissionnaire. Le mécanisme d'imprévision ne peut être, quant à lui, que temporaire.

La société mille et un repas propose un avenant n°1 au marché de fournitures et services pour la fourniture et livraison de repas scolaire dont la grille tarifaire au 1^{er} janvier 2023 s'établit comme suit :

Envoyé en préfecture le 13/01/2023

Reçu en préfecture le 13/01/2023

Publié le 13/01/2023

ID : 074-217400704-20230110-D2023-103-DE



PRESTATION	Prix HT actuel	Prix HT révisé	TVA	Prix TTC
Repas maternelle scolaires	3.60	3.870	0.198	4.08
Repas primaire scolaires	3.63	3.902	0.200	4.12
Repas adulte	3.67	3.945	0.202	4.16
Pique-nique maternelle	3.73	4.010	0.205	4.23
Pique-nique primaire	3.76	4.042	0.207	4.26

Le montant de l'avenant n°1 représente une augmentation de 7.5 %.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2121-29 ;

Vu le code de la commande publique, notamment les articles L 2123.1, L 2194-1, R 2123-1, R 2194-1 et suivants ;

AUTORISE Madame le maire à l'unanimité, à signer l'avenant n°1 avec la société MILLE ET UN REPAS, applicable au 1^{er} janvier 2023.

Fait et délibéré à Chens sur Léman, les jour, mois et an ci-dessus.

Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme
Le Maire
Pascale MORIAUD

Le secrétaire
Brigitte STUBERT

